

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 8 mars 2021 à 19 h, le tout en conformité avec l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020, sous la présidence de madame la mairesse Sue Montgomery, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Lionel Perez, conseiller du district de Darlington;  
 Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;  
 Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;  
 Christian Arseneault, conseiller du district de Loyola.  
 Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon;

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;  
 Guylaine Gaudreault, directrice des services administratifs et du greffe;  
 Sonia Gaudreault, directrice des sports, loisirs, culture et du développement social;  
 Lucie Bédard, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;  
 Pierre Boutin, directeur des travaux publics;  
 Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement;  
 Julie Faraldo-Boulet, secrétaire recherchiste.

---

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, madame la mairesse de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

---

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

### **RÉSOLUTION CA21 170035**

#### **ADOPTION - ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Marvin Rotrand

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 mars 2021 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

---

### **RÉSOLUTION CA21 170036**

#### **APPROBATION - PROCÈS-VERBAUX**



Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

D'approuver les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 27 janvier 2021 à 10 h et de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021 à 19 h du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

## PÉRIODE DE COMMENTAIRES DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

- Sue Montgomery

En cette Journée internationale des droits des femmes, rappelle que les femmes sont davantage touchées par les impacts de la pandémie, que les salaires ne sont toujours pas équivalents, et souhaite que des changements soient faits à cet égard.

Souligne le succès de la consultation pour le Théâtre Empress, indique que l'arrondissement souhaite la conservation de la façade et précise l'usage qui sera fait du bâtiment.

Rappelle que les rénovictions sont inacceptables et qu'elles ont été interdites par règlement en arrondissement.

Souhaite un joyeux Norouz à la communauté perse et une bonne Saint-Patrick à la communauté irlandaise.
- Christian Arsenault

Souligne la Journée internationale des droits des femmes et rappelle les progrès qui restent à faire.

Indique que plusieurs rues du district de Loyola verront leur entrée d'eau en plomb remplacée.

Mentionne le point 30.05 de l'ordre du jour relatif à la sécurisation de l'intersection du chemin de la Côte-Saint-Luc et de l'avenue Coronation.

Souligne l'approbation de deux rapports de reddition de compte à transmettre au ministère des Transports pour les travaux de sécurisation aux abords des écoles et souhaiterait que les abords des écoles Sainte-Catherine-de-Sienne et Willingdon fassent l'objet de nouveaux aménagements.

Rappelle avoir déposé une motion en 2017, appuyée par M. McQueen, pour revitaliser l'avenue Somerled et souhaite consulter les résidents à cet égard.

Souhaite une bonne fête de Norouz à la communauté iranienne.
- Marvin Rotrand

Indique qu'un deuxième site de vaccination sera ouvert à l'arrondissement, soit à l'aréna Bill-Duman : ce site s'ajoute à celui du Square Décarie, et invite les citoyens à demeurer vigilants.

Donne le détail de deux motions présentées au conseil municipal du 22 février 2021 : motion appuyant le prolongement du boulevard Cavendish adoptée avec l'appui de Projet Montréal et motion visant à interpellier les autorités de santé publique provinciale et fédérale quant à la collecte des données sur la Covid-19 fondées sur la race et des facteurs socioéconomiques.



Reçoit beaucoup d'appels pour des événements en juin et doute qu'il soit possible d'en tenir cette année en raison de la Covid.

Indique que la Ville centre devrait faire un retour à l'arrondissement en mars relativement à la suggestion d'ouvrir une mini-station de police dans Notre-Dame-de-Grâce.

Rappelle les obligations du YMCA de Notre-Dame-de-Grâce suivant le vote pour l'achat du terrain et questionne le fait qu'aucune information relative à la réouverture ne soit disponible.

- Magda Popeanu

Souligne la Journée internationale des droits des femmes, rappelle que la crise sanitaire a eu de grands impacts négatifs sur les femmes et remercie les groupes communautaires travaillant auprès des femmes.

Se dit troublée du comportement de plusieurs propriétaires de l'arrondissement relativement aux évictions, invite les locataires à se renseigner sur leurs droits et rappelle que depuis le début du mandat, l'administration Plante a pu créer près de 400 logements sociaux et abordables dans l'arrondissement.

Annonce le prolongement du programme Pram commerce.

Souligne plusieurs fêtes :

9 mars : Pourim.

17 mars : Saint-Patrick

20 mars : Journée de la Francophonie

21 mars : Journée internationale du Norouz

21 mars : Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

- Peter McQueen

Souligne la Journée internationale des droits des femmes.

Est satisfait des consultations pour l'ancien Théâtre Empress et en accord avec la répartition des usages proposée.

En lien avec la fermeture de la piscine Notre-Dame-de-Grâce, indique qu'une réparation sera terminée dans 2 semaines et précise que des travaux supplémentaires devront être envisagés pour la pérennité de cette installation.

Précise les tronçons de rue de son district sur lesquels seront aménagés des dos-d'âne.

Est très préoccupé par les rénovictions de locataires et également de locataires commerciaux.

Souhaite un joyeux Norouz à la communauté iranienne, une joyeuse Saint-Patrick à la communauté irlandaise, de bonnes pâques à la communauté juive et de joyeuses pâques à la communauté chrétienne.

- Lionel Perez

Souligne la Journée internationale des droits des femmes et rappelle qu'il existe encore des inégalités.

Indique qu'il sera présent à l'événement à la place Vauquelin pour commémorer les victimes de la Covid-19 et rendre hommage aux travailleurs de la santé, de l'éducation ainsi que tous les travailleurs essentiels.

Nomme les rues de son district qui feront l'objet d'aménagement de dos-d'âne.

Rappelle le rapport sur l'ancien Théâtre Empress et souligne le fait que le maintien de la façade est un élément souhaité par la communauté.

Souligne l'attribution d'environ 200 000 \$ à des organismes lors de la séance.



Détaille la motion qu'il présentera avec M. Rotrand pour demander au gouvernement de prévoir le vote par correspondance lors de la prochaine élection.

Offre à tous ses meilleurs vœux pour la fête de Norouz, Pâques, la Saint-Patrick et demande aux citoyens de rester prudent en raison de la Covid-19.

Est préoccupé par les rénovictions et travaille avec l'organisme CÉIL et les services concernant des situations dans son district.

Rappelle la motion pour le port de caméra pour le SPVM présentée lors de la dernière séance du conseil municipal et espère que Projet Montréal ira de l'avant avec ce projet.

Indique qu'il participera à une plénière sur les raisons pour lesquelles l'administration Plante n'a pu établir de pré-budget et fera un suivi à cet égard.

## PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Au cours de cette période, les personnes suivantes se sont adressées au conseil sur les sujets mentionnés plus bas :

• Louise Chagnon	Projet particulier PP-122
• Ray Taylor	Avenue Somerled
• Nick Hebert	Mini-station du SPVM dans Notre-Dame-de-Grâce
• Sonya Konzak	Piscine du Manoir Notre-Dame-de-Grâce
• Derek Nowrouzezahrai	Marquage au sol des pistes cyclables
• Monique Charpentier	Projet particulier PP-122
• David London	Projet particulier PP-122
• Krystyna Gardner	Stratégie de gestion des déchets pour les filtres à eau
• Carl Hamilton	Projet particulier PP-124
• Helene Mayer	Théâtre Empress
• Ian Gaither	Clôtures au parc Loyola et bruit
• Marissa Ramnanan <i>Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR)</i>	Statistiques relatives à la Covid-19 basées sur la race
• John Davids	Statistiques relatives à la Covid-19 basées sur la race et les facteurs socio-économiques
• Lilia Esguerra <i>Association filipino de l'âge d'or de Montréal et banlieues</i>	Vote par courrier postal
• Eva Foldes	Piscine du Manoir Notre-Dame-de-Grâce
• Révérent Joël Coppieters	Dépôt du rapport du plan d'action Covid-19 (point 60.02)



• Nigel Spencer <i>Piétons Montréal Pedestrians</i>	Manque de piscines extérieures dans Notre-Dame-de-Grâce
• Jeanne Barbeau	Manque de lumière dans Côte-des-Neiges
• Norman Sabin	Réduction du nombre de voies sur le boulevard Cavendish
• Kathryn Nicassio <i>Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR)</i>	Statistiques relatives à la Covid-19 basées sur la race
• Koffi Doumon	Stationnement dans le secteur du Triangle
• Haouaria Balghi	Opposition à la construction d'un immeuble au coin de l'avenue Belgrave et du boulevard De Maisonneuve
• Jason Hughes	Plainte 3002182835 relative au bruit
• Mathieu Robillard	Stationnement en façade
• Sharon Leslie	Revitalisation de l'avenue Somerled
• Kristian Gravenor	Aire d'exercice canin au parc Georges-Saint-Pierre
• Elisabeth Faure	Avenue Somerled
• Daniel Clarke	Patinoires extérieures
• Joanna Pastuczyk	Accès au terrain du YMCA
• Ion Cebotaru	Sirène lors des opérations de remorquage
• Barbara Sidorowicz	Patrouille canine
• Mihai Stanoiu	Déneigement autour du bâtiment abritant la mairie d'arrondissement
• Kimberlee Stedl	Piscine du Manoir Notre-Dame-de-Grâce
<i>4<sup>e</sup> questions et suivantes sur un même sujet et questions n'ayant pu être entendues faute de temps</i>	
• Jean Côté	Projet particulier PP-122
• Karen Magharian	Projet particulier PP-122
• Eva Rokakis <i>Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR)</i>	Accès au vaccin
• Ralph Olynyk	Sirènes lors des opérations de remorquage
• Christine de Castelbajac	Projet particulier PP-122
• David Levy	Définition de l'antisémitisme de l'IHRA – refus d'appui de Mme Popeanu
• Malaka Ackaoui	Plans pour le secteur sud de Notre-Dame-de-Grâce
• Al Klein	Fermeture du poste de quartier 11
• Daniel Lambert <i>Association des piétons et cycliste de Notre-Dame-de-Grâce</i>	Feux piétons à l'intersection de la rue Sherbrooke et de l'avenue Grey



• Dominique de Castelbajac	Projet particulier PP-122
----------------------------	---------------------------

La période de questions et de demandes du public de 90 minutes est maintenant terminée.

\* en annexe au présent procès-verbal, la liste complète des questions des citoyens.

---

## PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Peter McQueen                      Demande un suivi quand à la problématique de feux de circulation à l'intersection du chemin Upper-Lachine et de l'avenue de Melrose.
  
- Marvin Rotrand                      En lien avec le centre de vaccination à l'aréna Bill-Durnan, demande s'il est possible de faire des ajustements au stationnement sur rue pour les institutions dans le secteur.  
  
     Demande des informations sur la réfection du chemin Queen-Mary à l'est de Décarie.  
  
     Souligne une problématique de propreté sur le chemin de la Côte-des-Neiges au coin des avenues Swail et Lacombe et demande qu'on y porte une attention particulière.
  
- Magda Popeanu                      Souligne une problématique de propreté sur le chemin Queen-Mary et demande des mesures pour y remédier.

---

## CORRESPONDANCE

Mme Geneviève Reeves dépose une lettre d'appui du 9 février 2021 et la résolution CA21 29 0018 adoptée par le conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro le 8 février 2021 concernant l'événement Une heure pour la Terre 2021.

---

## RÉSOLUTION CA21 170037

### CONTRAT - TECHVAC ENVIRONNEMENT INC. - SERVICE D'HYDRO-EXCAVATION

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder à Techvac Environnement inc. le contrat d'une durée de trois ans (36 mois), pour le service d'hydro-excavation pour les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18420.



D'autoriser une dépense à cette fin de 692 868,09 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1217985001

---

### **RÉSOLUTION CA21 170038**

#### **MODIFICATION ET ADDENDA À 2 CONVENTIONS - POLITIQUE DE L'ENFANT**

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Marvin Rotrand

De prolonger la période de réalisation du projet « Les mini Olympes » de l'Association pour le développement jeunesse Loyola dans le cadre de la Politique de l'Enfant 2020 jusqu'au 30 avril 2021.

De prolonger la période de réalisation du projet « Parents confiants, enfants rayonnants ! » du Baobab Familial dans le cadre de la Politique de l'Enfant 2020 jusqu'au 30 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1201247002

---

### **RÉSOLUTION CA21 170039**

#### **CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS - SNC-LAVALIN - PROJET WESTBURY PHASE 4**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'approuver le financement temporaire de 9 464,05 \$ (taxes incluses) pour les services professionnels de contrôle qualitatif dans le cadre du projet Westbury pour la phase 4, conformément à l'entente relative à la réalisation de travaux d'infrastructures avec Les Développements Armstrong inc. (résolution CA18 170110).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1183558009

---

**RÉSOLUTION CA21 170040**

**RESEP-1-2021 - RESEP-2-2021 - DOS D'ÂNE 2021 (RUES LOCALES) - LISTE DES RUES VISÉES**

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Sue Montgomery

D'approuver, dans le cadre du programme de « Remplacement des entrées de service d'eau en plomb » RESEP-2021 (rues locales) et du « Programme de mesures d'apaisement de la circulation » Dos-d'âne - 2021, les listes des rues visées par les projets de RESEP-1-2021 et RESEP-2-2021 pour la réalisation de travaux de remplacement des entrées de service d'eau en plomb, et par le projet de Dos-d'âne 2021 pour la construction de dos d'âne sur des rues locales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1218241002

---

**RÉSOLUTION CA21 170041**

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - REGROUPEMENT DES ÉCO-QUARTIERS - PATROUILLE VERTE 2021**

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 6 400 \$ au Regroupement des éco-quartiers pour la Patrouille verte 2021.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1215284002

---

**RÉSOLUTION CA21 170042**

**CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 7 ORGANISMES**



Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Sue Montgomery

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 6 600 \$.

Organisme	Justification	Montant et Donateur
<b>Forum socio-culturel du Bangladesh au Canada</b>   <i>Bangladesh socio-cultural forum of Canada</i> 4762, rue Bouchette Montréal (Québec) H3W 1C5  a/s M. Suhel Miah, président	Pour la célébration de la Journée internationale de la langue maternelle le 21 février, pour le forum des membres qui se tiendra au mois de mars 2021 ainsi que pour aider à transmettre des informations aux membres concernant la COVID-19.	<b>TOTAL : 1 300 \$</b>  Sue Montgomery 300 \$ Marvin Rotrand 400 \$ Lionel Perez 300 \$ Magda Popeanu 300 \$
<b>Communauté Hellénique du Grand Montréal</b> 5757, avenue Wilderton Montréal (Québec) H3S 2V7  a/s M. Andreas Crilis, président	Afin de soutenir l'organisation d'un défilé virtuel qui sera vu sur Facebook pour les 200 ans de Fête nationale de la Grèce et autres événements pour les élèves de nos 6 campus de l'école Socrates-Démosthène.	<b>TOTAL : 1 000 \$</b>  Sue Montgomery 250 \$ Lionel Perez 250 \$ Magda Popeanu 500 \$
<b>Association culturelle « Playmas Montréal »</b>   <i>Playmas Montreal Culural Association</i> 43, rue de Dieppe Pierrefonds (Québec) H9H 3M2  6767, chemin de la Côte-des-Neiges Montréal (Québec) H3S 2T6  a/s Mme Gemma Raeburn-Baynes Présidente	Pour aider à l'organisation des activités annuelles du <i>Caribbean Tea Party</i> qui aura lieu virtuellement le 7 mars 2021.	<b>TOTAL : 900 \$</b>  Sue Montgomery 400 \$ Marvin Rotrand 200 \$ Lionel Perez 100 \$ Peter McQueen 100 \$ Christian Arseneault 100 \$
<b>Association Cornucopia du Canada</b>   <i>Cornucopia Association of Canada</i> Case postale 3046 Succursale Lapierre LaSalle (Québec) H8N 3H2  a/s M. Karl Wilson, président	Pour aider cette association multi-culturelle à l'organisation et à la réalisation de célébrations de toutes les fêtes annuelles.	<b>TOTAL : 450 \$</b>  Marvin Rotrand 250 \$ Lionel Perez 200 \$
<b>Les Habitations adaptées et accessibles Tango</b>   <i>Tango Tenants Association</i> 4235 avenue Prince-of-Wales Montréal (Québec) H4B OA2  a/s Mme Sandra Molloy, présidente	Pour venir en aide à l'organisation d'événements spéciaux et activités récréatives pour les locataires pour tous les locataires qui ont un handicap ou incapacité physique : <ul style="list-style-type: none"> <li>• jardin communautaire à Benny Farm (plantes, graines, base adaptée);</li> <li>• sortie de groupe - dépendant des restrictions Covid;</li> <li>• barbecue communautaire : repas spécial;</li> <li>• anniversaires des locataires : gâteau d'anniversaire et petit cadeaux;</li> <li>• Noël : repas spécial et décorations.</li> </ul>	<b>TOTAL : 1 750 \$</b>  Sue Montgomery 1 000 \$ Lionel Perez 250 \$ Christian Arseneault 500 \$



<b>Association des locataires de l'habitation Isabella</b> 999-4550, avenue Isabella Montréal (Québec) H3T 2A2  a/s Mme Lidi Costache, présidente	Le HLM est composé de 111 familles.  Pour aider à l'organisation de différentes activités sociales dans le but de briser l'isolement et de favoriser le contact entre les personnes âgées, de toute religion confondue et issues de la diversité culturelle.  Pour la Fête de Pâques : aider à la préparation de paniers composés de différentes denrées qui seront distribués aux locataires comme ce fut le cas pour les Fêtes 2020.	<b>TOTAL : 1 000 \$</b>  Magda Popeanu 1 000 \$
<b>L'Association des étudiants du Cégep de Saint-Laurent - Comité trésorerie</b> 625, avenue Sainte-Croix Montréal (Québec) H4L 3X7  a/s M. Étienne Houde, Mme Julie Houde, secrétaire	Pour aider à la réalisation du projet d'opéra annuel intitulé « Ciboulette » de Renaldo Hahn qui aura lieu à la salle Émile-Legault au Cégep de Saint-Laurent le 3 avril 2021, soit en diffusion live ou en mode de distanciation sociale Covid-19.  Ce spectacle regroupe une dizaine d'étudiants.	<b>TOTAL : 200 \$</b>  Magda Popeanu 200 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1215265002

---

### RÉSOLUTION CA21 170043

#### CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL CÔTE-DES-NEIGES

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Lionel Perez

D'approuver la convention à intervenir avec la Société de développement commerciale Côte-des-Neiges.

D'octroyer une contribution financière de 60 000 \$, le tout selon les termes et conditions prévus à ladite convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1212703001

---



**RÉSOLUTION CA21 170044****CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 11 ORGANISMES**

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Sue Montgomery

D'accorder un soutien financier de 14 655 \$ à l'Association de la communauté noire de Côte-des-Neiges afin de réaliser le projet « Accès universel programme renforcement des familles COVID-19 » pour la période du 9 mars au 31 décembre 2021 dans le cadre du Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables.

D'accorder un soutien financier de 10 636 \$ à Baobab familial afin de réaliser le projet « Parents confiants, enfants rayonnants: l'expérience parentale comme tremplin pour les familles de Côte-des-Neiges » pour la période du 3 mai au 31 décembre 2021 dans le cadre du Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables.

D'accorder un soutien financier de 2 292 \$ à la Bibliothèque publique juive afin de réaliser le projet « Heure du conte inclusive avec interprétation ASL » pour la période du 5 avril au 21 août 2021 dans le cadre du Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables;

D'accorder un soutien financier de 11 659 \$ au Centre communautaire de loisir Côte-des-Neiges afin de réaliser le projet « Un peu plus de répit » pour la période du 9 mars au 31 décembre 2021 dans le cadre du Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables;

D'accorder un soutien financier de 33 729 \$ au Conseil communautaire Notre-Dame-de-Grâce inc. afin de réaliser le projet « Papa et moi » pour la période du 9 mars au 31 décembre 2021 dans le cadre du Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables;

D'accorder un soutien financier de 49 586 \$ à la Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges afin de réaliser le projet « Halte garderie mobile » pour la période du 9 mars au 31 décembre 2021 dans le cadre du Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables;

D'accorder un soutien financier de 15 000 \$ à La Cafétéria communautaire Multicaf afin de réaliser le projet « Je grandis avec des fruits et légumes frais » pour la période du 1er juin au 31 octobre 2021 dans le cadre du Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables;

D'accorder un soutien financier de 35 000 \$ à l'Institut Fraser Hickson afin de réaliser le projet « MinibiblioPlus » pour la période du 9 mars au 31 décembre 2021 dans le cadre du Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables;

D'accorder un soutien financier de 12 500 \$ à Les YMCA du Québec afin de réaliser le projet « C-Vert » pour la période du 9 mars au 31 décembre 2021 dans le cadre du Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables;



D'accorder un soutien financier de 25 379 \$ à Parents engagés pour la petite enfance afin de réaliser le projet « Favoriser l'alphabétisation précoce par le jeu » pour la période du 9 mars au 31 décembre 2021 dans le cadre du Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables;

D'accorder un soutien financier de 7 090 \$ à *Westhaven Elmurst community recreation* afin de réaliser le projet « Les week-ends en famille » pour la période du 12 septembre au 31 décembre 2021 dans le cadre du Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables;

D'approuver les onze projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1211247002

---

#### **RÉSOLUTION CA21 170045**

#### **AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE - DEMANDE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)**

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Sue Montgomery

D'autoriser le directeur général de la Ville à formuler, au nom de cette dernière, une demande d'autorisation au ministère des affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en vertu de l'article 25.0.2 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* permettant la poursuite de l'exécution d'un contrat public avec Loisirs Sportifs Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (NEQ :1146326229) malgré le fait que cette dernière n'a pas renouvelé à temps son autorisation de contracter auprès de l'Autorité des marchés publics.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1214385003

---

#### **RÉSOLUTION CA21 170046**

#### **ACCEPTATION OFFRE DE SERVICES - ARRONDISSEMENT DE MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE**



CONSIDÉRANT QUE la DSTSLI s'engage de transmettre annuellement un rapport aux représentants désignés des arrondissements participants, à fin de valider les informations fournies;

CONSIDÉRANT QUE la DSTSLI s'engage à tenir des rencontres annuelles entre les représentants désignés des arrondissements participants et la DSTSLI afin de rendre compte et faire le point sur l'offre de services et discuter des stratégies envisagées en cas de surplus ou déficit.

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLQ, c. C-11.4), les services de la Division des services techniques et du soutien logistique aux installations (DSTSLI) de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023.

De désigner Mme Sonia Gaudreault, directrice culture, sports, loisirs et développement social comme représentante de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1214385002

---

#### **RÉSOLUTION CA21 170047**

#### **PRISE EN CHARGE - CONSTRUCTION OU RÉFECTION DE FOSSES DE PLANTATIONS**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Sue Montgomery

D'offrir, au conseil municipal, la prise en charge de la conception et de la réalisation des travaux d'aménagement de fosses d'arbres dans le cadre du programme « Aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la création ou la réfection de fosses de plantations » sur le boulevard Décarie, appartenant au réseau artériel administratif de la Ville, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1218720001

---



**RÉSOLUTION CA21 170048**

**PRISE EN CHARGE - TRAVAUX DE RÉFECTION MINEURE DE TROTTOIRS - RUES ARTÉRIELLES**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

D'offrir au conseil municipal, la prise en charge par l'arrondissement, de la coordination et de la réalisation des travaux de réfection mineure de trottoirs, là où requis, sur diverses rues artérielles de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (RMTA-2021) en vertu de l'alinéa 2 de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal - Appel d'offres public CDN-NDG-21-AOP-TP-014*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1216609001

---

**RÉSOLUTION CA21 170049**

**PRISE EN CHARGE - TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT GÉOMÉTRIQUE - INTERSECTION CORONATION ET CÔTE-SAINT-LUC**

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

D'offrir, au conseil municipal, la prise en charge de la conception et de la réalisation des travaux pour le réaménagement géométrique de l'intersection Coronation | Côte-Saint-Luc munie de feux de circulation, appartenant au réseau artériel administratif de la Ville, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.05 1218241004

---

**RÉSOLUTION CA21 170050**

**MANDAT RÉVISÉ - SOCIÉTÉ D'HABITATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL - THÉÂTRE EMPRESS**

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Peter McQueen

De donner un mandat révisé à la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) pour réaliser des études de faisabilité ainsi qu'un plan d'affaires relativement au développement d'un projet mixte sur le site de l'ancien Théâtre Empress, situé au 5550-5564, rue Sherbrooke Ouest, appartenant à la Ville de Montréal.



---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.06 1213558013

---

**RÉSOLUTION CA21 170051**

**REMBOURSEMENT - SOMME COMPENSATOIRE - DEMANDE DE PERMIS DE TRANSFORMATION**

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Christian Arseneault

De rembourser la somme de 301.91 \$ payé en trop, comme somme compensatoire relative à la cession de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espace naturel, dans une demande de permis de transformation impliquant un projet de redéveloppement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.07 1211389001

---

**RÉSOLUTION CA21 170052**

**DÉPÔT - RAPPORT DE REDDITION DE COMPTE - DÉPENSES POUR TRAVAUX DE SÉCURISATION 2018-2019**

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Magda Popeanu

D'approuver et de déposer le rapport de reddition de compte au ministère des Transports du Québec pour les dépenses des travaux de sécurisation aux abords des écoles dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame de Grâce totalisant 1 560 941,24 \$ pour l'année financière 2018-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.08 1208241006

---

**RÉSOLUTION CA21 170053**

**DÉPÔT - RAPPORT DE REDDITION DE COMPTE - DÉPENSES POUR TRAVAUX DE SÉCURISATION 2019-2020**



Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

D'approuver et de déposer le rapport de reddition de compte au ministère des Transports du Québec pour les dépenses des travaux de sécurisation aux abords des écoles dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame de Grâce totalisant 1 116 214,13 \$ pour l'année financière 2019-2020.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.09 1218241003

---

#### **RÉSOLUTION CA21 170054**

#### **ORDONNANCE - LE DÉPÔT ALIMENTAIRE NDG - CENTRE LE MANOIR**

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Peter McQueen  
Christian Arseneault

D'édicter en vertu du *Règlement sur les tarifs* (RCA20 17343), l'ordonnance numéro OCA21 17005 permettant l'utilisation à titre gratuit par Le Dépôt alimentaire NDG du Centre Le Manoir du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 inclusivement, pour une valeur estimée de 127 700,82 \$.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1214385001

---

#### **RÉSOLUTION CA21 170055**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Magda Popeanu



**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Mme Sue Montgomery donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044) et dépose le projet de règlement.

**ABROGER LA POLITIQUE LOCALE**

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Magda Popeanu

D'abroger la politique locale sur la contribution des nouveaux projets au logement abordable, social et familial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1213558016

---

**RÉSOLUTION CA21 170056****AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Mme Sue Montgomery donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021)* (RCA20 17343), permettant de modifier les heures d'application des tarifs pour l'usage des terrains de tennis extérieurs afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle durant la haute saison et de donner le même niveau de service dans les parcs de Somerled et de Martin-Luther-King et dépose le projet de règlement.

40.03 1214385004

---

**RÉSOLUTION CA21 170057****AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Mme Sue Montgomery donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance du conseil d'arrondissement ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021)* (RCA 20 17343) et dépose le projet de règlement.

40.04 1216880001

---

**RÉSOLUTION CA21 170058****ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT RCA21 17344**

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Christian Arseneault

ATTENDU QUE le projet de règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et le *Règlement d'urbanisme d'une partie du territoire de l'arrondissement Mont-Royal* (01-281) afin d'autoriser la réduction du nombre de logements dans un bâtiment existant de 2 ou 3 logements, sans égard au nombre minimal de logements prescrits, a été précédé d'un avis de motion conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et a été adopté à la séance extraordinaire du conseil tenue le 27 janvier 2021, conformément à l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU »;

ATTENDU QU'une période de consultation écrite sur le projet de règlement RCA21 17344 a été tenue du 10 au 24 février 2021, conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 et à la résolution CA21 170004 et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;

ATTENDU QU'une séance de consultation par vidéoconférence a été tenue le 17 février 2021 au cours de laquelle les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été mise à la disposition du public.

De déposer le rapport de consultation publique et d'adopter, tel que soumis, le second projet de règlement RCA21 17344 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et le *Règlement d'urbanisme d'une partie du territoire de l'arrondissement Mont-Royal* (01-281) afin d'autoriser la réduction du nombre de logements dans un bâtiment existant de 2 ou 3 logements, sans égard au nombre minimal de logements prescrit.

De poursuivre la procédure d'adoption du projet de règlement RCA21 17344 faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le *Règlement sur le vote par correspondance* (chapitre E-2.2, r.3).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1203558063

---

**RÉSOLUTION CA21 170059**

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉOLUTION - PROJET PARTICULIER  
PP-122**



ATTENDU QUE le projet de résolution approuvant le projet particulier PP-122 visant à autoriser la démolition de l'ancienne église Saint-Colomba et la transformation de la salle paroissiale à des fins d'habitation pour la construction d'un ensemble résidentiel comptant 10 unités pour la propriété située au 4020, avenue Hingston a été adopté à la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2020, conformément aux articles 124 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU »;

ATTENDU QU'une affiche ou une enseigne a été placée le 14 octobre 2020 dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, de manière à annoncer la nature de celle-ci et le lieu où toute personne intéressée peut obtenir les renseignements relatifs au projet particulier, conformément à l'article 145.39 de la LAU;

ATTENDU QU'une période de consultation écrite sur le projet de résolution a été tenue du 28 octobre au 11 novembre 2020, conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 et à la résolution CA20 170263 et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;

ATTENDU QU'une séance de consultation par vidéoconférence a été tenue le 4 novembre 2020 au cours de laquelle les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées au 2e projet de résolution notamment en remplaçant l'annexe 3, en modifiant l'article 6 en retirant la dérogation pour le stationnement, en modifiant l'article 9 pour exiger les garanties bancaires, en modifiant l'article 19 en remplaçant les usages lieu de culte et garderie par l'usage "activités communautaires" et en retirant, aux articles 22 et 23, les normes qui fixent les exigences à respecter pour le bruit et qui fixent des délais de réalisation des travaux en les remplaçant par des normes afin d'exiger des reculs pour la mezzanine et l'annexe de la salle paroissiale.

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

Déposer le rapport de consultation publique et d'adopter, avec changement, le second projet de résolution approuvant le projet particulier PP-122 visant à autoriser la démolition de l'ancienne église Saint-Colomba et la transformation de la salle paroissiale à des fins d'habitation pour la construction d'un ensemble résidentiel comptant 10 unités pour la propriété située au 4020, avenue Hingston, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017).

De poursuivre la procédure d'adoption du projet particulier PP-122 faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3).

## SECTION I

### TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à la propriété située au 4020 à 4036, avenue Hingston et correspondant au lot 5 990 458 et 5 990 459 du cadastre du



Québec, tel qu'il est illustré sur le plan de l'annexe A.

2. Aux fins de la présente résolution, le territoire d'application décrit à l'article 1 se définit selon les secteurs A et B tels qu'ils sont illustrés sur le plan de l'annexe B.
3. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la démolition du bâtiment constituant l'ancienne église Saint-Columba située au 4020, avenue Hingston et occupant la partie du territoire d'application correspondant au secteur A, illustré sur le plan de l'annexe B de la présente résolution, est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.
4. La transformation, à des fins d'habitation, de la salle paroissiale occupant la partie du territoire d'application correspondant au secteur B, illustré sur le plan de l'annexe B de la présente résolution, est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.
5. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, le morcellement de la propriété en deux lots distincts, la construction d'un nouveau bâtiment (7 unités d'habitation) et l'occupation des bâtiments sont autorisés aux conditions prévues à la présente résolution.
6. À ces fins, pour les secteurs A et B, il est notamment permis de déroger aux articles suivants:
  - Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276)
    - article 43 qui encadre les éléments exclus du calcul du taux d'implantation;
    - article 46 qui encadre le mode d'implantation (isolé, contigu ou jumelé) sur le terrain;
    - articles 50 à 70.1 qui encadre les alignements de construction et les marges;
    - article 123 qui encadre les usages autorisés afin d'autoriser l'usage résidentiel;

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

### **SECTION III CONDITIONS**

7. La superficie de plancher habitable maximale autorisée pour l'ensemble du site est de 3 300 m<sup>2</sup>.

7.1. L'utilisation de dynamitage n'est pas autorisée dans le cadre des travaux autorisés par la présente résolution.

#### **SOUS SECTION I Garantie bancaire**

8. Préalablement à la délivrance d'un permis ou d'un certificat visée par la présente résolution, le requérant doit produire, au bénéfice de la Ville de Montréal,



deux (2) lettres de garantie bancaire irrévocables à titre de garantie monétaire. Ces lettres de garantie bancaires doivent être réparties de la façon suivante:

- Une lettre de garantie bancaire au montant équivalent à 10% de la valeur de l'immeuble au rôle d'évaluation foncière au moment de la demande, au bénéfice de la Ville de Montréal. Cette garantie bancaire doit être maintenue en vigueur jusqu'à la réalisation complète des travaux de démolition, de protection des arbres sur le terrain privé et sur le domaine public et de la construction des unités d'habitation situées dans le secteur A.
- Une lettre de garantie bancaire au montant équivalent de 15% de la valeur de l'immeuble au rôle d'évaluation foncière au moment de la demande de permis, au bénéfice de la Ville de Montréal. Cette garantie bancaire doit être maintenue en vigueur jusqu'à la réalisation complète des travaux de transformation à des fins d'habitation ou aux travaux de transformation à des fins d'habitation ou de remise en état du bâtiment situé dans le secteur B.

## **SOUS SECTION II**

### **DÉMOLITION**

**9.** La demande de certificat d'autorisation de démolir doit être accompagnée des documents suivants :

- 1) Une demande de permis, substantiellement complète et conforme, relative à la construction ou la transformation des bâtiments prévus dans les secteurs A et B;
- 2) Le détail relatif à la finition du mur latéral du centre communautaire (secteur B) situé du côté de la limite avec le secteur A;
- 3) Un plan de protection des arbres sur le domaine public et privé. Ce plan doit être réalisé par un ingénieur forestier;
- 4) Un plan de réutilisation ou recyclage des matériaux de démolition.
- 5) Les lettres de garanties bancaires exigées à l'article 8.

**10.** Les interventions suivantes doivent être réalisées et complétées au plus tard dans les 12 mois suivant la délivrance du certificat relatif à la démolition du bâtiment visé à l'article 3 :

- 1) Démolir toutes les constructions situées dans la section A;
- 2) Retirer du site de la section A toutes les constructions ou matériaux de construction s'y trouvant;
- 3) Démanteler et retirer du site toutes les surfaces dures au sol situées dans la section A (notamment l'asphalte, le béton et le pavage).

**11.** Les interventions suivantes doivent être réalisées et complétées au plus tard dans les 12 mois suivant la délivrance du certificat relatif à la démolition du bâtiment visé à l'article 3 :

- 1) Remblayer et niveler le terrain de la section A de manière à éviter la présence de dépression pouvant accumuler de l'eau tout en maintenant intacts les niveaux de sols non concernés par une démolition;
- 2) Recouvrir toute partie de terrain non végétalisée de la section A



avec une terre végétale propre à l'ensemencement;

- 3) Ensemencer le terrain correspondant à la section A de manière à assurer une présence uniforme et continue de gazon sur l'ensemble du site ou assurer cette couverture par du gazon en plaque.

Le premier alinéa ne s'applique pas si les travaux de construction des nouveaux bâtiments illustrés sur le plan de l'annexe C ont débuté.

### **SOUS SECTION III**

#### **PROTECTIONS DES ARBRES**

**12.** Un rapport relatif à la protection des arbres, réalisé par un professionnel, et illustrant les mesures de protection des arbres pendant les travaux de démolition et de construction doit accompagner les demandes de permis visés à l'article 6. Ce rapport doit notamment comprendre :

- 1) Toutes les explications et illustrations (cotées) démontrant les mesures de protection proposées pour chacun des arbres situés à moins de 10 m des travaux projetés, tant sur le domaine public que privé;
- 2) En plus des normes du Bureau de normalisation du Québec, prévoir une distance minimale de protection d'au moins 2 m pour chacun de ces arbres.

### **SOUS SECTION IV**

#### **CONDITIONS RELATIVES AU SECTEUR A**

**13.** Seul l'usage habitation comprenant au plus 7 logements est autorisé.

**14.** Aux fins du calcul du taux d'implantation, en plus des éléments exclus en vertu de l'article 43 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), les portions de bâtiment situées sous un balcon, un perron ou une terrasse et le garage souterrain ne sont pas comptabilisées.

**15.** Le nombre maximal d'unités de stationnement autorisé est de 11 unités.

**16.** La voie d'accès menant au garage souterrain doit être aménagée du côté de l'avenue Beaconsfield.

**17.** La largeur maximale de la porte du garage souterrain est de 3,75 m et la largeur maximale de la voie d'accès depuis la rue jusqu'à cette porte de garage est de 5,5 m.

**18.** Un plan d'aménagement paysager réalisé par un professionnel doit accompagner une demande de permis visé à l'article 9. Ce plan doit démontrer que le calcul de la biomasse correspondant aux aménagements proposés est égal ou supérieur à celui de la biomasse existante sur le territoire d'application à la date d'entrée en vigueur de la présente résolution. L'ensemble des aménagements proposés doit être réalisé dans un délai n'excédant pas 9 mois à compter de l'occupation de la première unité d'habitation.

### **SOUS SECTION V**

#### **CONDITIONS RELATIVES AU SECTEUR B**



- 19.** Seul l'usage habitation est autorisé.
- 20.** Le taux d'implantation ne doit pas excéder 70%.
- 21.** L'alignement de construction de la salle paroissiale doit être conforme à celui illustré sur le plan de l'annexe C.
- 22.** Une construction hors toit, abritant une partie d'un logement ou qui ne comporte pas un équipement mécanique, dont la superficie de plancher est inférieure à 40 % de celle de l'étage immédiatement inférieur, doit respecter un recul équivalent à 1 fois sa hauteur, par rapport à la limite latérale de la propriété.
- 23.** L'annexe de la salle paroissiale doit respecter une marge de recul minimale de 2,5 m, par rapport à la limite arrière du terrain.
- 24.** Les interventions suivantes doivent être réalisées et complétées au plus tard dans les 12 mois suivant la délivrance d'un permis visant la transformation de la salle paroissiale en habitation ou de sa remise en état :
- 1) Retirer toutes les surfaces dures au sol situées en cour avant et réaménager le chemin piéton permettant d'accéder au bâtiment du centre communautaire.

#### **SECTION IV**

##### **CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN**

- 25.** Aux fins de la délivrance d'un permis de construction, de transformation ou de l'aménagement des espaces extérieurs relatifs à un bâtiment autorisé par la présente résolution, les travaux doivent être approuvés conformément au titre VIII du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (01-276) et selon les objectifs et critères de la présente section.

#### **SOUS SECTION I**

##### **ARCHITECTURE D'UN BÂTIMENT**

- 26.** L'objectif est de favoriser la construction de bâtiments d'architecture contemporaine qui tiennent compte des caractéristiques particulières du terrain, de son milieu d'insertion et de sa situation dans un secteur à valeur intéressante et doit respecter les principes et le caractère général des constructions et des aménagements extérieurs illustrés sur les plans intitulés « Perspectives », joints en annexe C à la présente résolution.

Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs, pour le secteur A, sont les suivants :

- 1° L'implantation des bâtiments doit reprendre le caractère général des implantations proposées au plan intitulé "Plan d'implantation" de l'annexe C en pièce jointe de la présente résolution;
- 2° le recul des bâtiments doit permettre d'assurer la réalisation d'un aménagement paysager de qualité sur le site, notamment des lieux de détente conviviaux ainsi que la plantation d'arbres d'alignement à grand déploiement sur le domaine public;
- 3° l'apparence architecturale de toutes les façades adjacentes à une voie publique doit être traitée comme des façades principales;
- 4° le rez-de-chaussée doit favoriser un lien avec le domaine public;
- 5° conserver la topographie existante des parties non construites du site et minimiser l'usage de murets ou de murs de soutènement.



Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs, pour le secteur B, sont les suivants:

- 1° L'implantation du bâtiment doit reprendre le caractère général de l'implantation proposée au plan intitulé "Plan d'implantation" de l'annexe C en pièce jointe de la présente résolution;
- 2° prévoir sur le mur sud du centre communautaire un revêtement de briques respectueux du bâtiment existant et pouvant être rythmé selon le caractère de ce dernier.

### **SOUS SECTION III**

#### **AMÉNAGEMENT DES ESPACES EXTÉRIEURS**

**27.** L'objectif est d'accroître la présence de la végétation sur le site et de créer un milieu de vie et des espaces à l'échelle humaine.

Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants :

- 1° Maximiser le respect des niveaux de sol originaux ;
- 2° Minimiser les interventions dans les talus;
- 3° Maximiser la poursuite du caractère du paysage du quartier;
- 4° L'aménagement des espaces extérieurs doit intégrer des approches environnementales. Le projet devrait recourir à un aménagement plus durable, par exemple, en optant pour une gestion écologique des eaux de pluie.

**28.** En plus des documents visés à l'article 667 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale conformément au titre VIII préalable à la délivrance d'un permis impliquant des travaux identifiés à l'article 6c doit être accompagnée d'une étude préparée par un expert portant sur les mesures qui seront prises pour limiter les nuisances causées par le bruit. Cette étude doit comporter des mesures prises sur le site.

---

#### **Annexe A**

Territoire d'application (Plan cadastral)

#### **Annexe B**

Plan illustrant les sections A et B du territoire d'application (plan de l'arpenteur-géomètre Rabin & Rabin - 15 mars 2012)

#### **Annexe C**

Plans Secteurs A et B

---



---

Un débat s'engage.

---

Les conseillers Marvin Rotrand, Lionel Perez et Christian Arseneault votent en faveur de la proposition.

La conseillère Magda Popeanu et le conseiller Peter McQueen votent contre la proposition.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**



40.06 1203558037

**RÉSOLUTION CA21 170060****ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-124**

ATTENDU QUE le projet de résolution approuvant le projet particulier PP-124 visant à autoriser la construction d'un nouveau bâtiment de 12 étages pour la propriété sise au 4845 chemin de la Côte Saint-Luc a été adopté à la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020, conformément aux articles 124 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU

ATTENDU QU'une affiche ou une enseigne a été placée le 12 janvier 2021 dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, de manière à annoncer la nature de celle-ci et le lieu où toute personne intéressée peut obtenir les renseignements relatifs au projet particulier, conformément à l'article 145.39 de la LAU;

ATTENDU QU'une période de consultation écrite sur le projet de résolution a été tenue du 20 janvier au 3 février 2021, conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 et à la résolution CA20 170263 et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;

ATTENDU QU'une séance de consultation par vidéoconférence a été tenue le 27 janvier 2021 au cours de laquelle les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Christian Arseneault

Mme Sue Montgomery dépose le rapport de consultation publique.

D'adopter, tel que soumis le second projet de résolution approuvant le projet particulier PP-124 visant à autoriser la construction d'un nouveau bâtiment de 12 étages pour la propriété sise au 4845 chemin de la Côte Saint-Luc en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017).

De poursuivre la procédure d'adoption faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3).

**CHAPITRE I**  
TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à la propriété sise sur le lot 1 581 175 du



cadastre du Québec, tel qu'illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » joint en annexe A à la présente résolution.

## **CHAPITRE II**

### **AUTORISATIONS**

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction d'un nouveau bâtiment de 12 étages est autorisée conformément aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est notamment permis de déroger aux articles suivants du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (01-276) :

- à l'article 9, afin d'autoriser une hauteur maximale de 12 étages et 42 m;
- à l'article 34 afin d'autoriser une densité maximale de 5.5.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

## **CHAPITRE III**

### **CONDITIONS**

#### **SECTION 1**

##### **CONDITIONS GÉNÉRALES**

#### **SOUS-SECTION 1**

##### **CADRE BÂTI**

3. La hauteur maximale en mètre et en étage pour chaque bâtiment ou partie de bâtiment doit correspondre à celle identifiée sur les plans intitulés « Coupes projetées » joints en annexe C à la présente résolution.

Malgré l'alinéa précédant, la hauteur d'un bâtiment peut varier de plus ou moins 1 m.

4. Les marges minimales doivent correspondre à celles identifiées sur le plan intitulé « Implantation projetée » joint en annexe B à la présente résolution.

Malgré l'alinéa précédent l'implantation d'un mur d'un bâtiment peut varier de plus ou moins 15 cm mais doivent respecter les marges de recul prescrites à la grille des usages et spécifications 0663.

5. La densité maximale autorisée est de 5.5.

6. La superficie de plancher maximale autorisée pour l'usage habitation est de 9 700 m<sup>2</sup>.

#### **SOUS-SECTION 2**

##### **AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET OCCUPATION DES COURS ET DES TOITS**

7. Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan d'aménagement paysager préparé par un expert dans le domaine et comprenant un tableau de plantation indiquant le



nombre, les variétés et les dimensions des arbres qui seront plantés sur le site.

**8.** Les travaux d'aménagement paysager prévus à la présente résolution doivent être exécutés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction.

**9.** Aucun équipement de type transformateur sur socle (TSS) ne doit être visible d'une voie publique.

**10.** Tout élément technique tel une chambre annexe ou un espace d'entreposage de déchets et de matières recyclables et compostables doit être situé à l'intérieur d'un bâtiment.

Lorsque des équipements destinés à la collecte des ordures ou des matières recyclables sont temporairement déposés à l'extérieur, en vue d'une collecte, un espace spécifique doit leur être dédié.

**11.** Les toits du bâtiment doivent être aménagés avec une terrasse, un patio ou une pergola.

**12.** Les abris temporaires pour automobiles, vélos ou piétons, autres que les auvents, sont interdits en cour avant. Ils sont également interdits au-dessus d'une voie d'accès à un stationnement.

**13.** Une clôture doit être approuvée selon les critères de l'article 19.

### **SOUS-SECTION 3** STATIONNEMENT

**14.** Aucune unité de stationnement n'est autorisée à l'extérieur du bâtiment.

### **SECTION 2** AUTRES CONDITIONS

**15.** Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan de gestion des déchets comprenant les éléments suivants:

- 1° les méthodes utilisées pour la gestion des matières résiduelles (déchets, recyclage, compostage);
- 2° les espaces intérieurs qui sont destinés à trier et entreposer les matières résiduelles (ex. : conteneurs, bacs, salle réfrigérée, salle ventilée, compacteurs, etc.);
- 3° les espaces extérieurs utilisés le jour de la collecte et la méthode utilisée pour le déplacement des matières résiduelles (entrée et sortie du bâtiment);
- 4° la méthode d'entretien de ces espaces extérieurs;
- 5° la méthode de collecte privée ou publique;
- 6° s'il y a lieu, la circulation des véhicules de collecte sur le terrain et la fréquence des collectes.

### **SECTION 3** CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

**16.** Aux fins de la délivrance d'un permis de construction ou de transformation impliquant un agrandissement ou une modification de l'apparence extérieure, de l'implantation ou de l'aménagement des espaces extérieurs relatifs à un bâtiment



autorisé par la présente résolution, les travaux doivent être approuvés conformément au titre VIII du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (01-276), du paragraphe 7° de l'article 668 de ce même règlement et selon les objectifs et critères de la présente section.

### **SOUS-SECTION 1**

#### **IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT**

**17.** L'objectif est de favoriser l'implantation des bâtiments dont l'alignement de construction, l'implantation au sol, la composition volumétrique et le traitement des basiliaires ainsi que l'aménagement des espaces libres doivent respecter les principes et le caractère général des constructions et des aménagements extérieurs illustrés sur les plans intitulés « Plan d'implantation projetée », joints en annexe B à la présente résolution.

Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants :

- 1° L'implantation du bâtiment doit exprimer le caractère unique de son positionnement dans la trame urbaine et contribuer à son animation;
- 2° Le recul du bâtiment doit permettre d'assurer la réalisation d'un aménagement paysager de qualité sur le site, notamment des lieux de détente conviviaux ainsi que la plantation d'arbres d'alignement à grand déploiement sur le domaine public;
- 3° Des mesures de mitigation doivent être intégrées afin d'atténuer les impacts éoliens, soit par la densification de la végétation ou l'installation d'écrans protecteurs sur les toits.

### **SOUS-SECTION 2**

#### **ARCHITECTURE D'UN BÂTIMENT**

**18.** L'objectif est de favoriser la construction d'un bâtiment d'architecture contemporaine qui tient compte des caractéristiques particulières du terrain, de son milieu d'insertion et de sa situation dans un secteur à transformer ou à construire et doit respecter les principes et le caractère général des constructions et des aménagements extérieurs illustrés sur les plans intitulés « Perspectives projetées », joints en annexe D à la présente résolution.

Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants :

- 1° Les caractéristiques architecturales doivent permettre de bien lire qu'il s'agit d'une construction contemporaine, tant par le design que par les matériaux;
- 2° L'effet de masse créé par les volumes du bâtiment doit être atténué par la présence de retraits, des ouvertures, des terrasses et l'utilisation des matériaux;
- 3° L'apparence architecturale de toutes les façades doit être traitée comme des façades principales;
- 4° La fenestration doit être maximisée pour assurer un grand apport de lumière aux espaces intérieurs et profiter des vues possibles;
- 5° Le rez-de-chaussée doit favoriser un lien avec le domaine public et contribuer à l'animation de la rue;
- 6° Les matériaux employés doivent présenter des qualités de durabilité;
- 7° L'utilisation de matériaux de revêtement d'un toit et d'un mur extérieur réfléchissant la chaleur et la lumière d'une manière diffuse est privilégiée.

### **SOUS-SECTION 3**



## AMÉNAGEMENT DES ESPACES EXTÉRIEURS

**19.** L'objectif est d'accroître la présence de la végétation sur le site et de créer un milieu de vie et des espaces à l'échelle humaine qui favorisent et multiplient les lieux de rencontres et les interactions entre les différents usagers de ces espaces.

Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants :

- 1° Toutes les cours doivent être pourvues d'un aménagement paysager comprenant soit des espaces de détente, soit des placettes, des végétaux et des arbres à grand déploiement. La présence de verdure doit être largement privilégiée à celle d'un revêtement minéral;
- 2° Le verdissement des toits du bâtiment et l'utilisation de matériaux perméables doivent être privilégiés;
- 3° L'aménagement d'une voie d'accès véhiculaire doit se faire de façon à minimiser son impact par rapport à la sécurité des piétons;
- 4° L'aménagement des espaces extérieurs doit intégrer des approches environnementales. Le projet devrait recourir à un aménagement plus durable, par exemple, en optant pour une gestion écologique des eaux de pluie;
- 5° Les équipements techniques et mécaniques situés sur un toit doivent être dissimulés derrière des écrans architecturalement liés au bâtiment ou recevoir un traitement qui favorise leur intégration aux bâtiments. Ils doivent être localisés de manière à favoriser une utilisation du toit par les résidents;
- 6° Le traitement d'une clôture doit s'harmoniser avec l'architecture du bâtiment et doit contribuer à la mise en valeur du site;
- 7° Un espace dédié à l'entreposage temporaire des matières résiduelles doit être pourvue, sur au plus 3 côtés, d'un écran paysager à feuillages persistants ou d'une clôture opaque ou d'un élément architectural qui s'harmonisent avec le bâtiment. Cet écran doit avoir comme fonction de protéger et de dissimuler cet espace.

---

### **ANNEXE A**

Intitulée "Territoire d'application"

### **ANNEXE B**

Intitulée "Coupes projetées"

### **ANNEXE C**

Intitulée "Implantation projetée"

### **ANNEXE D**

Intitulée "Perspectives projetées"

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1203558050

---

**RÉSOLUTION CA21 170061**



## PROCÉDURE DE DEMANDE DE CERTIFICAT - AUTORISATION DE 6 DEMANDES DE DÉMOLITION

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

De remplacer la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le comité d'étude des demandes de démolition par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, pour les 6 demandes de certificat d'autorisation de démolition suivante :

- Demande 3002384814 - 7631, rue Ostell-Crescent - Démolition d'un bungalow;
- Demandes 3002057175, 3002047934 et 3002380275- 2161-2167, 2175 et 2177, avenue de Melrose - Démolition d'un bâtiment industriel d'un étage;
- Demande 3002598274 - 6800, boulevard Décarie - Démolition d'un bâtiment commercial d'un étage;
- Demande 3001629186 - 6250, avenue Somerled - Démolition d'un bâtiment commercial d'un étage;
- Demande 3002646214 - 6055, avenue de Darlington (école Félix Leclerc).

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1213558008

---

### RÉSOLUTION CA21 170062

#### DÉROGATION MINEURE - 5713, CHEMIN DE LA CÔTE-DES-NEIGES

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 10 décembre 2020, la demande de dérogation mineure en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (RCA02 17006);

ATTENDU QU'un avis relativement à la demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce le 3 février 2021 afin de statuer sur la demande de dérogation mineure, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);



ATTENDU QUE conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020, une consultation écrite d'une durée de 15 jours, s'est tenue du 4 au 18 février 2021, en remplacement de la procédure d'audition requise pour la demande de dérogation mineure, et qu'aucun commentaire n'a été reçu.

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Marvin Rotrand

D'accorder une dérogation mineure, au recul exigé pour la construction hors-toit pour le futur bâtiment situé au 5713, chemin de la Côte-des-Neiges, tel que présenté aux plans P-1 à P-5 préparés par Calce Architecte Workshop, et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 10 décembre 2020, afin de permettre à la construction hors-toit d'avoir un recul de 6.83 m par rapport à la façade du futur bâtiment et ce, malgré l'article 21.1 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), qui stipule qu'une telle construction doit respecter un recul de 1.5 fois sa hauteur, qui dans ce cas-ci, devrait être 7.5 m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1213558001

---

#### **RÉSOLUTION CA21 170063**

#### **VERSEMENT SOMME COMPENSATOIRE - OPÉRATION CADASTRALE - LOT PROJETÉ 6 331 902**

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

D'accepter le versement d'une somme compensatoire de 691 362,20 \$ relatif à des frais, pour une partie du lot 4 761 492 (lot projeté: 6 331 902), situé sur le côté ouest du boulevard Cavendish, au sud de la rue Sherbrooke Ouest, dans le cadre d'une opération cadastrale de morcellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1211389002

---

#### **RÉSOLUTION CA21 170064**

#### **PIIA - 3200, AVENUE JEAN-BRILLANT**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 24 juillet 2019, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et du Règlement concernant le programme de développement de l'Université de Montréal et de ses écoles affiliées (96-066);

ATTENDU QUE suivant sa rencontre du 10 mai 2019, le Conseil du patrimoine de Montréal a recommandé favorablement le projet;



ATTENDU QUE la Direction de l'urbanisme a délivré, le 9 octobre 2020, l'autorisation requise en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, c. P-9.002);

ATTENDU QUE le Service de l'eau a confirmé, en date du 26 janvier 2021 et que les documents préliminaires fournis par les consultants ont été validés.

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Christian Arseneault

D'approuver, conformément au titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (RCA07 17121), en tenant compte des critères proposés aux articles 118.1, 345.2 et 668 pour le premier règlement et à l'article 20 pour le second, les travaux visant le réaménagement de la Place de la Laurentienne située au 3200, avenue Jean-Brillant (Université de Montréal), en fonction du document intitulé « Rapport comparatif entre le document concept présenté au CPM le 10 mai 2019 et les plans déposés pour permis le 26 juin 2020 (mis à jour le 29 janvier 2021) » daté du 1<sup>er</sup> février 2021, préparé par la firme d'architecture Lemay et des plans déposés pour permis réalisés par Lemay, EXP et Nadeau foresterie, en date du 29 janvier 2021 et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, le 1<sup>er</sup> février 2021 - dossier relatif à la demande de permis 3001541755.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1213558009

## **RÉSOLUTION CA21 170065**

### **RENOUVELLEMENT DE MANDATS - CCU**

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Magda Popeanu

De renouveler, pour une période de 8 mois, soit du 8 mars 2021 au 7 novembre 2021, les mandats respectifs de :

- M. Christian Arseneault, à titre de président et membre titulaire;
- M. Marvin Rotrand, à titre de président substitut et membre suppléant;
- M. Lionel Perez, à titre de second président substitut et membre suppléant.

De renouveler, pour une période de 2 ans, soit du 8 mars 2021 au 8 mars 2023, les mandats respectifs de :

- Mme Malaka Ackaoui, à titre de membre titulaire;
- M. Bruce Allan, à titre de membre titulaire;
- Mme Geneviève Coutu, à titre de membre titulaire;
- M. Khalil Diop, à titre de membre titulaire;
- Mme Isabelle Dumas, à titre de membre titulaire;



- Mme Djemila Hadj-Hamou, à titre de membre titulaire.

De renouveler, pour une période de 2 ans, soit du 8 mars 2021 au 8 mars 2023, les mandats respectifs de :

- M. Mark Calce, à titre de membre substitut;
- M. Jean B. Dufresne, à titre de membre substitut;
- Mme Jacqueline Manuel, à titre de membre substitut;
- Mme Pilar Mora, à titre de membre substitut;
- Mme Eliza Rudkowska, à titre de membre substitut.

D'assurer une rotation des membres pour les séances du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2021, afin d'inclure un membre substitut à chaque séance du comité.

De privilégier, lors de futurs appels de candidatures, les candidats répondant aux critères mentionnés à l'article 3 du *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* (RCA02 170004) en plus des critères suivants :

- Être impliqué dans l'arrondissement et la communauté (ex. logement, environnement, transport ou milieu des affaires, etc.);
- Être issu d'un groupe socio-démographique sous-représenté au sein du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1213558004

---

## **RÉSOLUTION CA21 170066**

### **DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - JANVIER 2021**

Mme Magda Popeanu dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous les fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044), pour le mois de janvier 2021 et toutes les dépenses du mois de janvier 2021.

60.01 1217479003

---

## **RÉSOLUTION CA21 170067**

### **DÉPÔT - RAPPORT FINAL - PLAN D'ACTION COVID-19**

Mme Magda Popeanu dépose le rapport final du plan d'action COVID-19 CDN - Phase 1 des Fondations philanthropiques canadiennes (FPC).

60.02 1207838029

---



**RÉSOLUTION CA21 170068****DÉPÔT - CERTIFICAT DE LA TENUE DE REGISTRE - BAIL - ÉCOLE LES-ENFANTS-DU-MONDE**

Mme Geneviève Reeves dépose le certificat de la tenue de registre concernant la résolution CA21 170017 approuvant le projet de bail par lequel la Ville loue du Centre de services scolaire de Montréal, pour une durée de 30 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, avec 4 options de renouvellement de 5 ans chacune, des locaux d'une superficie brute de 575 m<sup>2</sup> faisant partie du projet d'agrandissement à être construit à l'école Les-Enfants-du-Monde, située au 5360, avenue Rosedale, Montréal (Québec) H4V 2H9, pour la réalisation d'activités s'inscrivant dans le programme d'animation d'un centre communautaire de l'arrondissement pour un loyer total de 1 795 070 \$ exonéré de TPS et TVQ le tout selon les termes et conditions du projet de bail.

60.03 1214570005

---

**RÉSOLUTION CA21 170069****MOTION - JOURNÉE INTERNATIONALE DU NOROUZ**

ATTENDU QUE, depuis la réforme du calendrier iranien, au 11<sup>e</sup> siècle EC, on célèbre Norouz pour souligner l'arrivée du Nouvel An;

ATTENDU QUE selon Statistique Canada, il y a, sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, un nombre croissant de personnes, notamment d'origine iranienne, qui célèbrent Norouz;

ATTENDU QUE, le 23 février 2010, l'Organisation des Nations Unies a officiellement reconnu la « Journée internationale du Novruz » en adoptant la résolution 64/253 qui a ajouté Norouz à la Liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture;

ATTENDU QUE le 20 mars 2021, qui est le premier jour du printemps dans l'hémisphère nord, les Iraniens qui vivent en Iran et la diaspora iranienne, ainsi que de nombreuses autres ethnies du monde entier, célébreront Norouz pour marquer le début du Nouvel An persan;

ATTENDU QU'aux quatre coins du monde, Norouz est célébré pour souligner l'importance de vivre en harmonie avec la nature et reconnaître l'attitude de respect durable que nous avons, en tant qu'humains, envers les sources naturelles de la vie;

ATTENDU QUE l'inclusion et la célébration des diverses cultures qui se trouvent sur son territoire constituent des valeurs fondamentales promues par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez  
Peter McQueen, Magda Popeanu, Christian Arseneault



Que le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce reconnaisse les précieuses contributions des communautés multiculturelles de son territoire, qui renforcent notre société en favorisant notre bien-être et notre réussite.

Que le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce félicite la population iranienne et les personnes d'autres origines ethniques qui célèbrent Norouz et offre ses vœux pour souligner le début de l'an 1 400 selon le calendrier persan.

Que le conseil d'arrondissement proclame le 20 mars 2021 « Journée internationale du Norouz » dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.01 1213571004

---

## RÉSOLUTION CA21 170070

### MOTION - VOTE PAR CORRESPONDANCE

ATTENDU QUE les élections générales municipales du Québec auront lieu en novembre 2021 et que les craintes liées à la pandémie de COVID-19 seront encore bien présentes, ce qui pourrait atténuer l'envie d'aller voter des citoyens de Montréal, notamment les plus vulnérables;

ATTENDU QUE la COVID-19 continue à avoir des répercussions sur notre société et qu'il est probable que cette situation persiste pour une période indéterminée;

ATTENDU QUE, pour protéger la santé publique, notre société a dû effectuer des changements sans précédent comme interdire les rassemblements publics, exiger la quarantaine volontaire et promouvoir la distanciation sociale et que ces mesures pourraient, d'une façon ou d'une autre, être prolongées pour la majeure partie de l'année 2021, voire toute l'année;

ATTENDU QUE plusieurs démocraties du monde utilisent le vote par correspondance et que certaines administrations exigent même que le vote soit exercé exclusivement par correspondance;

ATTENDU QUE la possibilité de voter par correspondance reconfortera grandement les personnes qui hésitent à se rendre à un bureau de vote en raison du coronavirus et celles qui se considèrent comme trop à risque pour se déplacer;

ATTENDU QUE si l'on ne permet pas le vote par correspondance, on peut s'attendre à une réduction importante du taux de participation aux prochaines élections municipales;

ATTENDU QUE Attendu que le conseil municipal a adopté à l'unanimité une motion demandant au gouvernement du Québec d'offrir des solutions de rechange pour participer aux prochaines élections, dont le vote par correspondance;



ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a annoncé son intention d'adopter, au cours des prochaines semaines, la *Loi C-19*, qui prolongera le nombre de jours de vote et généralisera le vote par correspondance, ce qui permettra aux électeurs d'expédier leurs bulletins par la poste ou de les déposer dans des boîtes de réception sécurisées;

ATTENDU QUE, selon certaines estimations, si la *Loi C-19* est adoptée, jusqu'à 10 millions d'électeurs pourraient décider de voter par la poste lors des prochaines élections fédérales canadiennes;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a déposé la *Loi 85*, qui permettra à un nombre très limité d'électeurs de la Ville de Montréal de voter par correspondance;

ATTENDU QUE lors des élections présidentielles et de la Chambre des représentants qui ont eu lieu en novembre 2020, la libéralisation des règles permettant le vote par correspondance dans l'ensemble des 50 États des États-Unis d'Amérique a permis d'augmenter la participation des électeurs et que celle-ci a atteint un niveau qui n'avait pas été constaté depuis plus d'un siècle;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la démocratie montréalaise que les électeurs disposent de plus de possibilités pour exercer leur droit de vote.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

Que le conseil d'arrondissement reconnaisse que le vote par correspondance est une méthode sécuritaire et éprouvée qui permet d'augmenter la participation des électeurs.

Que le conseil d'arrondissement reconnaisse que le vote par correspondance permet de rassurer les électeurs en leur offrant un moyen d'exprimer leur voix sans mettre leur santé à risque.

Que le conseil d'arrondissement déplore la portée limitée de la *Loi 85* et exhorte l'Assemblée nationale à l'élargir afin de permettre à tous les électeurs ou, au minimum, à tous les électeurs de 65 ans et plus de voter par la poste dans le cadre d'élections municipales au Québec.

---

Un débat s'engage.

---

#### EN AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE

M. Marvin Rotrand demande l'ajout du résolu suivant :

Que la présente motion soit déposée à la séance du conseil municipal du 22 mars 2021.

L'AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Magda Popeanu propose, avec l'appui de Peter McQueen, des amendements supplémentaires à la proposition principale.



La séance est suspendue 5 minutes, les temps pour les conseillers de prendre connaissance des amendements supplémentaires proposés.

Sue Montgomery est de retour.

---

Un débat s'engage.

---

À l'issue des débats, Magda Popeanu retire sa proposition d'amendements supplémentaires.

LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.02 1214570006

---

## **RÉSOLUTION CA21 170071**

### **MOTION - REVITALISATION DE L'ARTÈRE COMMERCIALE SOMERLED**

ATTENDU QUE l'avenue Somerled est l'artère commerciale de proximité pour les gens habitant dans le centre, nord et ouest de Notre-Dame-de-Grâce;

ATTENDU QUE des portions de l'artère se trouvent dans les deux districts de NDG avec une offre diversifiée de restaurants, cafés, commerces et services locaux;

ATTENDU QU'entre l'avenue Walkley et Grand Boulevard, la rue est tellement large qu'une gamme de possibilités se présentent pour mieux utiliser et mettre en valeur le domaine public;

ATTENDU QUE le « walkshed » du village Somerled, définit par un rayon de 800 m de chacune des intersections Walkley et Grand Boulevard, couvre le tiers du territoire de Notre-Dame-de-Grâce;

ATTENDU QU'à part le surplus de l'arrondissement, il existe des sources de financement de la Ville centre qui aiderait substantiellement avec un tel projet, tels que le Programme d'implantation de rues piétonnes, rues partagées ou conviviales (PIRPRPC), le Programme d'aménagement des rues artérielles et le Programme Vision Zéro;

ATTENDU le succès de la démarche consultative et réaménagement de la rue Jean-Brillant dans le district de Côte-des-Neiges, qui a été grandement financé par le PIRPRPC et a réussi à sécuriser et rendre plus convivial un tronçon de rue hautement achalandé;

ATTENDU QU'une revitalisation attirerait plus de gens à la rue commerciale, soutenant ainsi les commerces locaux qui se font bouleverser par les effets néfastes des ventes en ligne et de la pandémie.

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Peter McQueen



QUE le conseil d'arrondissement mandate la direction d'arrondissement d'élaborer des scénarios de revitalisation de l'artère commerciale Somerled.

QUE l'élaboration des scénarios soit guidée par les principes de l'urbanisme tactique, l'expérimentation, la co-création avec les résidents et commerces du secteur et la frugalité.

QUE tout scénario proposé soit basé sur un exercice de consultation publique exemplaire.

QUE la Direction de l'arrondissement fasse rapport au conseil au plus tard le 21 juin 2021.

---

Un débat s'engage.

---

M. Christian Arseneault reporte l'étude de cette motion à la prochaine séance ordinaire du conseil d'arrondissement.

65.03 1214570007

---

## **RÉSOLUTION CA21 170072**

### **MOTION - PLAN LOCAL DE DÉPLACEMENT 2022-2027**

ATTENDU QUE les problématiques liées au transport des biens et personnes sont au cœur des préoccupations des résidentes et résidents de la ville de Montréal;

ATTENDU QUE des solutions de transports actifs et collectifs sont essentielles pour l'avenir et le bien-être des résidentes et résidents de notre arrondissement;

ATTENDU QUE les modes de transport actif contribuent notamment à réduire les risques d'accidents et à diminuer la pollution;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal s'est dotée d'un Plan d'action Vision Zéro afin d'améliorer la sécurité pour les usagers les plus vulnérables;

ATTENDU QUE la planification en matière de mobilité doit être faite dans une double perspective d'une mosaïque de milieux de vie à échelle humaine et d'un environnement particulier de l'arrondissement qui est entouré ou traversé par des autoroutes;

ATTENDU QUE plusieurs arrondissements centraux de Montréal se sont dotés, au cours des dernières années, d'un Plan local de déplacement, dont Ahuntsic-Cartierville, Anjou, LaSalle, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Plateau-Mont-Royal, Rosemont-La-Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Verdun, Ville-Marie, et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension;

ATTENDU QUE chaque jour, des milliers de personnes convergent vers l'arrondissement pour y travailler, apprendre, échanger ou se divertir, auquel s'ajoutent le camionnage et les besoins en livraison des entreprises, le tout générant de nombreux enjeux en matière de sécurité et de nuisances;



ATTENDU QU'un Plan local de déplacement 2022-2027 permettrait à l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce d'établir les lignes directrices d'une mobilité durable, qui favorise la qualité des milieux de vie et facilite les déplacements à pied, à vélo et en modes partagés;

ATTENDU QUE la dernière analyse de déplacements de l'arrondissement a été effectué par le conseiller Warren Allmand il y a plus d'une décennie et qu'aucune étude exhaustive des déplacements n'a été faite depuis;

ATTENDU QUE sur le territoire de l'arrondissement on retrouve un grand nombre de générateurs de déplacements, tel que des universités, hôpitaux, collèges, institutions publiques et religieuses, industries, commerces, etc.;

ATTENDU QU'un Plan local de déplacement devrait être le fruit d'un vaste exercice de consultation auprès de la population et de nombreuses parties prenantes sur les enjeux de déplacement, doublé d'une analyse exhaustive du territoire et des conditions de mobilité par des experts.

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Christian Arseneault

QUE l'arrondissement se dote d'un Plan local de déplacement 2022-2027 d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2022.

QUE l'arrondissement mise sur des expertises diversifiées pour faire la cueillette et l'analyse des données nécessaires pour la création d'un PLD.

QUE l'arrondissement mandate une firme ayant l'expertise dans le domaine pour l'organisation d'une vaste consultation publique auprès de la population générale et des parties prenantes.

---

Un débat s'engage.

---

M. Lionel Perez dépose les deux documents suivants :

- Plan local de développement durable 2019/2022;
- Extrait de la résolution CA19 170114 au procès-verbal du 6 mai 2019.

La conseillère Magda Popeanu et les conseillers Peter McQueen et Christian Arseneault votent en faveur de la proposition.

Madame la mairesse Sue Montgomery et les conseillers Lionel Perez et Marvin Rotrand votent contre la proposition.

SUIVANT L'ARTICLE 20.1 DE LA *CHARTRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL* (RLRQ, c. C-11.4), LA VOIX DE LA MAIRESSE DE L'ARRONDISSEMENT QUI PARTICIPE À L'ÉGALITÉ DU VOTE DEVIENT PRÉPONDÉRANTE

PROPOSITION REJETÉE À LA MAJORITÉ

65.04 1214570008

---



**RÉSOLUTION CA21 170073****ÉVÉNEMENT - UNE HEURE POUR LA TERRE 2021**

ATTENDU QUE le 27 mars prochain, de 20 h 30 à 21 h 30, se tiendra l'événement international *Une heure pour la Terre 2021* inauguré en 2007 à Sydney, Australie, et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (*World Wildlife Foundation*);

ATTENDU QUE cet événement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques, en misant sur un geste simple, comme éteindre les lumières, ainsi que les appareils électriques et électroniques, pendant une heure;

ATTENDU QU'en 2020, des millions de personnes ainsi que des milliers de monuments et enseignes répartis dans 188 pays et territoires, ont éteint leurs lumières pendant une heure dans le but de combattre le réchauffement global.

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Christian Arseneault

De confirmer la participation de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce à l'événement *Une heure pour la Terre 2021*, événement parrainé par le Fonds mondial pour la nature et qui se tiendra le samedi 27 mars 2021 de 20 h 30 à 21 h 30.

D'inviter les commerces et les résidants de l'arrondissement à s'impliquer activement dans cet événement.

D'encourager les arrondissements de la Ville de Montréal et les municipalités de l'agglomération de Montréal à se joindre à l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en confirmant leur participation respective à l'événement.

De transmettre une copie de la présente résolution à M<sup>e</sup> Yves Saindon, greffier de la Ville de Montréal, pour dépôt au conseil municipal.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

70.01 1214570004

---

L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close.

La séance est levée à 23 h 45.

---

Sue Montgomery  
La mairesse d'arrondissement

---

Julie Faraldo-Boulet  
La secrétaire d'arrondissement substitut



Les résolutions CA21 170035 à CA21 170073 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

ANNEXE : Liste complète des citoyens inscrits et leurs questions.



## Questions du public – Séance ordinaire du 8 mars 2021 à 19 h

*Note au lecteur : Les questions ont été soumises par les citoyen.ne.s via le formulaire en ligne. Les questions au présent tableau sont telles que rédigées par les citoyen.ne.s*

	Prénom	Nom	Organisme représenté (s'il y a lieu)	Sujet de la question	Question
1	Louise	Chagnon		Salle paroissiale / Parish Hall	<p>Question 1. Concernant la salle paroissiale, la Ville impose une garantie bancaire afin que les travaux soient complétés et que le bâtiment ne soit pas laissé à l'abandon. Cependant, de la même façon qu'il y a un plan de protection des arbres du site, ne devrait-il pas y avoir un plan de protection ou de contingences pour anticiper et remédier à tous dommages potentiels durant les travaux prévus afin de préserver la façade et que ce bâtiment significatif conserve tout son cachet?</p> <p>Question 2. Dans le sommaire décisionnel p.3 / 270 Garantie bancaire secteur B « Cette garantie bancaire doit être maintenue en vigueur jusqu'à la réalisation complète des travaux de transformation à des fins d'habitation ou aux travaux de transformation à des fins d'habitation ou de remise en état du bâtiment situé dans le secteur B. » Quelle est la signification de l'expression « remise en état du bâtiment »?</p>
2	Ray	Taylor		SPVM Station	<p>Dear Councillor Arseneault, You have told me you do not believe the City needs to hold town halls or consultations on every single file, and that you feel endless consultation is a recipe for endless inaction. Although what I experience from you is zero consultation. So I guess I should not have been surprised to learn that you are finally doing something about Somerled Avenue, although I would have liked to be informed about this project. You campaigned on this and you are pretty late to the party. Why has it taken you three years to do anything about this?</p>
3	Nick	Hebert		SPVM mini-station	<p>My question is for councillors Arseneault and Rotrand</p> <p>What is going on with the proposed police mini-station for NDG? This is an important issue and one citizens need to be informed about. Since you, Councillor Arseneault, voted to close the only police station we had based on information I do not believe exists, a mini-station is very important for NDG. Councillor Rotrand, I know you are focused on this file. I have heard nothing on the information following the closure of station Station 11 is being collected, and studied. Please tell everyone everything you are both doing on this file.</p>

4	Sonya	Konzak	Piscine decarie	Can the borough prioritize keeping the Decarie pool open this summer while kids are on vacation? It's the only pool within walking distance for kids and many of us don't feel comfortable with them taking public transit to other pools during Covid. The long line ups at confederation pool should be a strong enough indication that we need multiple pools open this summer. Thank you!
5	Derek	Nowrouzezahrai	Bike lane repainting needs	When do you plan to repaint the bike lane on NDG and CSA ave? It already seems quite faded at a few intersections. Please also consider installing bollards at the Decarie intersection since cars often go into the lane, while speeding, to overtake other cars (it's essentially used as a vehicle passing lane at that intersection).
6	Monique	Charpentier	Mezzanines sur P. Hall (St-Columba PP-122)	<p>J'aimerais savoir pourquoi AUCUN changement sérieux n'a été apporté concernant les mezzanines sur le toit du Parish hall. Celles-ci sont maintenues (avec léger retrait/recul proposé),MALGRÉ :</p> <p>a- la forte participation citoyenne à la consultation publique (89 résidents-tes) b- les nombreux commentaires sur les mezzanines (57 répondants), un des deux enjeux qui ressortent et préoccupent le plus les résidents-tes- (avec le stationnement souterrain) c - et malgré la tendance lourde et irréfutable qui se dégage : 2/3 (37 des 57 résidents) qui se sont prononcés sur les mezzanines sont CONTRE cette construction.</p> <p>Alors :</p> <p>-à quoi sert la consultation Publique, est-ce un simple exercice de style? - quand prendra-t-on réellement en compte les préoccupations qui se dégagent ?</p> <p>La DAUSE continue à répéter que les mezzanines sont autorisées de plein droit. La question n'est pas là. Une majorité des gens directement impactés dans le voisinage n'EN VEULENT PAS. Merci de votre attention.</p>



7	David	London		St-Columba church	The St-Columba church at the corner of Beaconsfield Ave. & Notre Dame de Grace has been vacant for many years. A project has been proposed to construct several residences on the site. This project was planned in consultation with people living nearby and has the support of the vast majority. I encourage the Borough to accept the plan as is, so we can move forward.
8	Krystyna	Krystyna Gardner		Waste management strategy for ZEROWATER filters in NDG	NDG residents have demonstrated a growing concern for how the borough is/will be addressing the waste management strategy for collection and processing of used ZEROWATER filters issued by the borough. Currently there are only recycling facilities for this brand in Texas, so we ask Will council members take responsibility and initiate a collection service and pay the shipping fees? What is our borough's plan for sustainable recycling initiatives?
9	Carl	Hamilton		4845 Cote-St-Luc Road residential project	Ever increasing mammoth quantities of debt are all that sustains our significantly overvalued housing market. Tonight, a 12 storey condo building is being proposed for C.S.L. Rd. at Bonavista Ave. Upon completion, it would financially reward the developer, real estate agents and shareholders of our undertaxed banks. By saying no to this condo project, our council will be acting in a responsible manner: It will not exacerbate the growing income and wealth divide that has seen outsized gains for the top 10% and 1%, and it will not add millions of dollars to the very debt that artificially inflates housing prices and threatens our financial, economic and democratic stability. First question is for Marvin Rotrand and Projet Montreal: How much does increased property tax revenue factor into your vote for this project? Second question: As of today, is it the council's policy to continue densifying our borough?
10	Helene	Mayer		Empress	I just wanted to thank our Mayor, Sue Montgomery, for finally getting things moving on the Empress project.



11	Ian	Gaither	Fence, fence everywhere a fence / Audible Hum in NDG	<p>In the last 3 years, Loyola park has become a monument to fences. A baseball diamond was fenced in - so nobody walks there now for 6 months of the year. The soccer field was fenced in. The usable non-fenced space is disappearing fast. There is a dog park 2 blocks away. Do we really need more fences?</p> <p>Over the summer I began noticing an audible hum late at night. It is a low, throbbing sound that comes from the direction of Loyola Campus. I asked a question about this on facebook and got tonnes of responses of people who also hear it and were guessing about the source (many believe it to be the AC system or powerplant on Loyola campus). The negative health effects of persistent background noise are well documented. What can be done to identify the source and mitigate the effects of this?</p>	
12	Marissa	Ramnanan	Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR)	Magda Popeanu	<p>On sait que quand des personnes racisées ou immigrantes se présentent dans les services de santé, elles ne sont pas reçues de la même façon que les personnes issues de la majorité québécoise. Les données sur la COVID-19 démontrent un taux disproportionné d'infection à la COVID-19 au sein des communautés racisées à Montréal, notamment dans votre district de Côte-des-Neiges.</p> <p>Comment pouvez-vous assurer la collecte et l'analyse de données basées sur la race et désagrégées sur la COVID-19 afin de mieux connaître les besoins de ces personnes, de mieux identifier les barrières aux soins et de contrer les inégalités en matière de santé auxquelles les personnes racisées font face ?</p>
13	John	Davids		MOTION CALLING ON PROVINCIAL AND FEDERAL PUBLIC HEALTH AUTHORITIES TO COLLECT RACE-BASED AND SOCIOECONOMIC DATA ON COVID-19	<p>In regards to the Feb 22nd motion (by Councilor Marvin Rotrand) pertaining to the collection of race-based data, will there be transparency around the data collection, analysis, and release process? Specifically, the individuals, organizations, and communities involved and the progress of their discussions?</p>



14	Lilia	Esguerra	Filipino Golden Agers Association (FILGA)	Request for L. Perez & M. Rotrand to demand for changes to Voting by Mail Law	<p>My question is to Lionel Perez and Marvin Rotrand.</p> <p>Voting by mail is proven, safe and secure and whether Covid is with us next November or not, having a voting by mail option gives peace of mind.</p> <p>The Gov't. of Canada has indicated that its new voting law, which will significantly extend voting by mail in the next federal election to anyone who chooses to vote in this way, will be adopted this month .</p> <p>The Quebec National Assembly is considering a voting by mail law that would allow only a minority of seniors, those living in institutions, to have access to voting by mail. That is disappointing and reflects Montreal's ambivalent position.</p> <p>Voting has been used successfully in the United States and parts of Canada for generations. It boosts voter participation. In the era of Covid it is both a health measure and a tool to facilitate democracy. Can you continue to demand changes to the law that will allow voters, at least all seniors, in Montreal's November 7 election by mail?</p>
15	Jean	Côté		Ajout de mezzanines sur le toit du Parish Hall	<p>Question 1 : Les mezzanines sur le toit du Parish Hall ne récoltent pas l'acceptabilité sociale. D'autant plus que l'on ne spécifie pas de quoi elles auront l'air : auront-elles de simples fenêtres, une porte avec accès à une terrasse, etc. Les mezzanines sont autorisées de plein droit dans l'arrondissement pour des bâtiments résidentiels or le Parish Hall n'est pas encore résidentiel et dans un PPCMOI on peut imposer des conditions. Il est dit que les mezzanines sont illustrées malgré le fait qu'aucune dérogation ne soit demandée à leur égard et que le conseil d'arrondissement devra statuer si, par condition spéciale, il souhaite les interdire.</p> <p>Est-ce que le conseil d'arrondissement va interdire la construction de cet ajout au Parish Hall ?</p> <p>Question 2 : Le sommaire décisionnel est un document qui manque de rigueur et apparaît bâclé (coquilles, répétitions, absence de documents cruciaux ...). Comment le conseil d'arrondissement peut-il prendre une décision sur la base de ce document ?</p>



16	Eva	Foldes		When will the Decarie swimming pool reopen?	Already closed for repairs (some water or sewage drain as far as I heard) for two months - way too long time! Is the damage related to drain repairs done recently on Decarie /corner Cote-St-Antoine - in that case, who is responsible?
17	Rev. Joel	Coppieters	Cote des Neiges Presbyterian Church	60.02 Dépôt du rapport du plan d'action COVID-19 CDN - Phase 1	<p>Je remercie le conseil pour l'aide pratique apportée à plusieurs de nos citoyens les plus vulnérables aux effets du COVID - entre autre dans les dossiers 20.06 et 20.08 qui comprennent tous les deux des subventions d'aide tangible à des familles et des individus isolés, et dans le 40.01, l'utilisation gratuite du manoir par Le Dépôt alimentaire NDG. Merci! Merci!</p> <p>I noted in the report on the CDN COVID 19 Action Plan (60.02) the difficulty connecting with some refugee and immigrant groups isolated by language and culture. In the past months, many congregations of various stripes have brought valuable logistical help and helpful connections to the health network, foodbanks and others responding to the pandemic. I was surprised that as clergy we had not been informed about this project, nor had we been asked for assistance in reaching isolated groups with whom we have ongoing contacts. Would the organizers welcome our help in the next phases of the project?</p>
18	Karen	Magharian		PP122 Annexe et servitude	Comment le maintien de l'annexe peut il être envisagé alors que l'espace empiétant sur mon terrain devra être détruit? Et que la question de la servitude n'est toujours pas réglée avec les promoteurs. Merci
19	Nigel	Spencer	Piétons-Montréal-Pedestrians	Manque de piscines extérieures dans NDG.	Puisqu'il n'existe aucune piscine extérieure dans NDG, est-ce qu'il est prévu qu'on en installe une (la première) dans un avenir prévisible? Si oui, quand? Si non, pourquoi?



20	Jeanne	Barbeau		Manque de lumière dans Côte-des-Neiges	Je suis une étudiante de 22 ans qui a récemment emménagé dans Côte-des-Neiges. J'habite sur la rue linton entre Légaré et Lavoie. J'aime vraiment le quartier jusqu'à présent, mais j'ai remarqué que les lampadaires le long des rues se font rares et, se faisant, la quantité de lumière est insuffisante pour éclairer convenablement les longues rues. Sur linton, entre Côte-des-Neiges et Légaré spécifiquement, on ne voit presque rien. Résultat: je ne me sens pas en sécurité quand je dois marcher seule dehors le soir. Il m'est d'ailleurs arrivé à de nombreuses reprises de marcher derrière d'autres femmes et de les voir se retourner vivement en entendant que quelqu'un les suivait: je me doute donc que les craintes sont réelles. Quelles actions concrètes l'arrondissement compte-il instaurer en ce sens? Y aurait-il une manière d'installer plus de lumières et ainsi, garantir une plus grande sécurité pour toutes? Merci.
21	Norman	Sabin		For March 8 Council meeting: Cavendish Blvd, 4 lanes vs 6.	Good day CDN-NDG Council. In the Fall of 2020 Cavendish Blvd was converted from 6 lanes to 4 with a painted center median. CSL Rd and Sherbrooke have left turn lanes, but all the intersections in between do not. Can you tell us why the conversion was made? If the change is permanent, will you be adding left turn lanes for the intersections from Monkland to Chester? Thanks.
22	Kathryn	Nicassio	CRARR	COVID-19 and race-based data collection	On February 23rd 2021, Montreal City Council adopted a motion calling on the municipal government to urge provincial and federal public health authorities to collect COVID-19 data based on race and socioeconomic factors. In Quebec, the collection of such data has been resisted due to the unwillingness of political leaders, including Premier Francois Legault, to recognize systemic racism in the province. Considering the challenges of systemic inequalities your borough is facing, and the need for a coordinated approach to collect race-based and socioeconomic data on COVID-19 and other issues, how do you intend to ensure that such data is collected?



23	KOFFI	DOUMON	Stationnement secteur Le Triangle	<p>La situation de stationnement dans le secteur Le Triangle n'a fait l'objet de discussion avec l'administration de l'arrondissement et jusqu'à présent aucune solution. Il faut 20 à 25 minutes pour espérer trouver une place de stationnement dans un rayon d'un kilomètre pour les résidents de la rue Paré si on est chanceux.</p> <p>On a proposé de limiter les vignettes dans la zone réserve un par logement faut de constater que ce n'est pas le cas</p> <p>De plus, l'arrondissement a autorisé au conseil d'arrondissement du 2 décembre 2019 pour le projet du 4984 Place de la Savane d'environ 82 logements, la construction entre 21 et 41 places de stationnement soit un peu moins que les 56 places initialement prévues sans compter les autres projets à venir dans le secteur</p> <p>Outre le transport en commun quel est le plan de l'arrondissement pour faciliter la vie à ceux qui travaillent sur le quart du soir la nuit ou la visite qui ne peut trouver une place de stationnement dans un rayon d'un kilomètre?</p>
24	Haouaria	Balghi	Opposition à la construction d'un immeuble au coin des rues Belgrave et De Maisonneuve	<p>Construction d'un édifice de logements au coin Belgrave et De Maisonneuve. Beaucoup de citoyens vivant sur les rues Belgrave et Clifton et pas seulement s'opposent à la construction d'un tel édifice de logement à la place de l'industrie Sutton. Les raisons sont multiples: le fait que ce soit des rues avec des familles alors que cet édifice n'abritera que de petits logements, de plus cet édifice prévoit loger pas moins de 70 studios. Ou toutes ces personnes vont stationner? Il est déjà très difficile pour les résidents de trouver un stationnement à l'heure actuelle. De plus un édifice de 5 étages viendrait dépayser les belles demeures de notre quartier et ce qui fait l'authenticité de notre quartier NDG. Un quartier familial. SVP veuillez considérer les inquiétudes des résidents et leurs avis. Merci beaucoup.</p>



25	Jason	Hughes		plainte #3002182835	<p>Le 9 novembre 2020, un inspecteur de l'arrondissement est rendu chez moi (pour la 5e fois) suite à une plainte relative au bruit. Après la visite, j'avais quelques questions mais, après avoir appelé et écrit, je n'ai pas reçu de réponse. Je suis donc obligé de vous demander ici aujourd'hui.</p> <p>Ce dossier est ouvert depuis le 3 août 2020. Je suis préoccupé que la Ville reporte toute action ultérieure à l'été 2021. J'aimerais savoir pourquoi la Ville permet à la source des plaintes liées au bruit de se poursuivre sans interruption lorsque l'équipement affiche des niveaux sonores supérieurs à la limite légale?</p> <p>Un bruit excessif peut causer des problèmes de santé. Je pense que l'approche sûre, sécuritaire et responsable serait que la machine générant le bruit soit arrêté jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée.</p> <p>Pourquoi la Ville permet la bruit de continuer en sachant qu'un bruit excessif peut nuire à la santé des occupants?</p>
26	Eva	Rokakis	Center for Research-Action on Race Relations (CRARR)	Sue Montgomery (Borough Mayor)	<p>The 2016 Canadian census shows 46.8% of the borough's population are visible minorities. There are 76 215 immigrants counting for 47% of the population and 22% who had not yet received citizenship. Canada's National Advisory Committee on Immunization released new guidelines earlier this week, recommending that adults in racialized communities disproportionately affected by the COVID-19 pandemic be prioritized for vaccines in the second stage of the vaccination campaign.</p> <p>As the population begins to be vaccinated in the coming weeks and months, what will you do to ensure that visible minorities and immigrants, particularly seniors and those facing language barriers, have equitable access to the COVID-19 vaccine?</p> <p>And, considering the mistrust in the healthcare system, how will you ensure that informational materials on the vaccine are also made accessible to these populations?</p>

**M. Rotrand demande à Geneviève Reeves d'écrire au CIUSS de l'Ouest-de-l'île-de-Montréal afin de les aviser que plusieurs citoyens ont demandé des statistiques relatives à la Covid-19 notamment sur la race et autres déterminants socioéconomiques, et de leur demander de faire valoir ces requêtes aux instances appropriées.**



27	Mathieu	Robillard		stationnement	<p>Bonjour,</p> <p>la réglementation interdit présentement la construction d'un stationnement en façade.</p> <p>Par contre, certains citoyens comme moi-même nécessitent un accès rapide à leur véhicule pour un travail d'urgence. Les stationnements dans la rue sont saturés et les résidences avec accès sur le côté sont trop dispendieuses pour les jeunes propriétaires. Est-ce que le règlement peut être modifié?</p> <p>merci</p>
28	Sharon	Leslie		Revitalization of Somerled Avenue	<p>Madame La Mairesse,</p> <p>In 2017 election, you campaigned on a commitment to improve Somerled Avenue, indicating that it was in desperate need of rejuvenation. I walk there regularly and have seen NOTHING of substance change. What have you done in your almost 4 years as Mayor on Somerled? Local businesses are suffering even more since the pandemic, with merchants at their wits' end. What actions will you take to identify and implement much needed changes? How will you consult and involve stakeholders in developing and implementing a plan that will make a real difference on this long-neglected artery? Somerled n'a pas besoin « d'un bandaid » elle mérite une attention plus profonde pour les améliorations à long terme. Merci.</p>
29	Kristian	Gravenor		Dog park in Oxford	<p>What steps have been taken to determine the need for a dog park here in Oxford Park? I can assure you this is the last thing this park needs. There is very little unfettered green space left due to the grandfathering politicians constantly parcelling off sections of the park. We have 1/10 the minimum green space in this area and we don't need it further parcelled off in spite of your determination to feed endless contracts to fence builders.</p>



30	Elisabeth	Faure	Somerled	Dear Councilor Arseneault, At the last borough council meeting, you said you have been asking for citizen feedback non-stop for the last 3 years, yet my neighbours and I never hear from you. You also said you were not friends with the borough Director, Stephane Plante, and gave me a lesson on how so much of what happens "behind the scenes" is not under your control, or even the Mayor's. This causes me some concern as a taxpayer. You clearly stated the failed Godfrey project was not "your project". Who initiated the Somerled project, and when?
31	Daniel	Clarke	Winter hockey rinks	Please mandate our parks team lay down an experimental plastic tarp at popular NDG park rinks next early December before the first freeze watering, and depending on results, try it at more parks the winter after.
32	Joanna	Pasturczyk	Ymca adjacent land	Now that the city has purchased the ymca adjacent land, when will the public be able to access the land?
33	ION	CEBOTARU	Different and Loud sirens for the Towing trucks.	This winter brought a lot of stress for all people working from home. We have the curfew plus different sirens/alarms used by the towing trucks. It is like they do not consider that some people are working too and trying to respect all the rules imposed by the company government. Apart that, towing trucks are speeding in the 30km areas and seems to enjoy "sirening" multiple times. My question is: Is our municipality monitoring how those guys work? I am not sure. Thank you and have a great day.



34	Barbara	Sidorowicz	Dog patrol	There has been an alarming increase in the complaints, on social media, about dogs being off leash in our lanes, parks (not in dog parks), streets. After an attack on a child on Sherbrooke in front of Girouard park, Peter, you promptly said you would look into having the dog patrol here more often. When asked for a follow up, crickets. Not unusual. Since then, more and more people are complaining about off leash dogs. Something needs to be done about this now- before more severe attacks occur. There has been zero control over this in the last year, if not longer- and people are taking advantage. Please act on this now- we need more surveillance of owners when they are out with their dogs- and more fines, repeated if necessary. The patrols need to be a constant presence in this part of our borough.
35	MIHAI	STANOIU	Deneigement autour de la batisse de la mairie d'arrondissement.	Tout la neige de l'alentour de la batisse de vos bureaux est pousse sur la ruelle derriere . On a deposer de plaintes depuis des annees .Mais rien . Nos cours arrieres sont devenues de depotoairs une fois la neiges fondue. On vous demand de regarder sur la ruelle et de vous imaginer les dommages provoques a nos maisons et nos cours arrieres. SVP de nous aider en faisant enlever la neige et eliberer la ruelle.
36	Kimberlee	Stedl	Decarie pool	Will the repairs for the Decarie pool anticipated this summer finally resolve the endless stream of closures and structural problems or will we be stuck in this endless cycle of closure and repair? It seems all the repairs have been quick fixes when the real answer may be we need a new structure entirely. Will these fixes have any longevity?



37	Ralph	Olynyk		the use tow truck warning sirens/alarms/horns as unnecessary and noise pollution.	I strongly encourage the BANNING of tow trucks use of their horns/alarms/sirens during snow removal purposes, because of the heightened anxiety and stress they produce for citizens on streets being cleared, especially during this pandemic and curfew period. Its seen as a public service to warn illegally parked driver, but ignores the disturbance it creates for others. Unless a car is parked in front of ones home, warnings like this are not effective. No warnings are given when illegally parking generally, so why for snow removal? City has their app, and signs go up normally. I will strongly push to BAN this practice as noise pollution and a useless practice. I also propose an app creation that has the tow truck drivers or the ticket officer with click of a button sends a warning alarm directly to drivers cel phones! lets talk! Unless there are legal issues related to this, I say this NEEDS to be done and NOW...and continued for all winter snow removals. Thank you
38	Christine	de Castelbajac	Aucun	St Columba PP 122, Examen en 2e lecture	<p>Après examen des documents du projet St Columba, je me dois malheureusement de constater que la consultation publique n'a servit à rien. Nous faisons une grande concession aux propriétaires en nous résignant à la démolition de l'église, mais eux ne font aucuns efforts pour faire un pas dans le sens de la population. Habitant au 4049, je suis directement impactée par le projet autant au niveau visuel que de ma qualité de vie. Comme je l'ai toujours souligné, je tiens aux espaces verts qui font le charme de NDG, et à nos arbres qui ont beaucoup souffert dans notre rue lors de la tempête de Août 2019.</p> <p>Je n'ai aucune preuve que des arbres pourront pousser au-dessus de la dalle de béton du plafond du stationnement étant donné qu'il ne semble y avoir d'après les derniers plans fournis dans le dossier, qu'une hauteur de terre d'environ 2m!!!</p> <p>Pourquoi est-ce que l'on continue à envisager un stationnement souterrain simplement pour 10 maisons, et comment des arbres pourraient pousser là?</p>



39	David Levy		Mrs Popeanu's refusal to vote in favour of IHRA definition of Antisemitism	<p>Mrs Popeanu,</p> <p>It is a disgrace that you essentially voted against (by leaving the meeting) on the IHRA definition of Antisemitism. It is not for YOU, Projet Montreal or some City Commission to tell JEWS and its institutions what antisemitism means. They have the right to define it themselves as they are the ones who experience it, live with it, and DIE because of it.</p> <p>It is condescending, insulting and paternalistic that Mayor Valerie Plante and Projet Montreal think they can come up with a “Montreal Antisemitism” definition. It’s sad that some elected officials believe they know better than 30 countries, leading experts and academics where they took 14 years to develop.</p> <p>Shame on you and I am embarrassed by your being a city representative.</p> <p>Will you apologize and finally accept the IHRA definition of Antisemitism?</p>
40	Malaka	Ackaoui	NDG SUD	<p>Nous avons appris avec stupéfaction que M. McQueen, notre conseiller de district allait appuyer une motion pour le réaménagement de la rue Summerled ce soir alors qu’il s’était opposé à l’allocation de budgets pour le réaménagement de NDG SUD / St. Raymond l’an dernier. Nous attendons encore le déplacement de Jerseys sur Upper-Lachine que M. Plante nous avait promis pour cet hiver et au dernier conseil, pour le 15 février. M. Caldwell nous a affirmé que son équipe du central travaillait de concert avec l’arrondissement, mais nous attendons les résultats encore! Ceci dit, nous aimerions savoir :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Quand pourrons les résidents de NDG SUD voir des plans de réaménagement et de sécurisation de leur quartier (une date svp)?</li> <li>2. À quelle date allez-vous déplacer ou enlever les jerseys sur Upper-Lachine?</li> </ol> <p>SVP NE PAS BLÂMER LE CENTRAL, nous citoyens nous attendons à ce que la réponse soit concertée et ne pouvons accepter des blâmes de part et d’autre.</p>



41	Al	Klein		NDG Police Station Closure	<p>The NDG police station has been closed since September and there was a commitment by the Projet Montreal and administration and local elected officials to study a satellite station option. To date we have heard no news on this option. I am worried about the crime incidents in NDG and nothing has been done to allay our fears. It appears to me that the agreement to study this option was nothing more than a public relations attempt to give the impression that Projet Montreal was listening to the population when in reality there is no willingness to try and create a satellite police option. It appears to me that it was nothing more than a smoke screen. I hope I can be proven to be wrong.</p> <p>Mr McQueen – will the NDG police satellite option study come to fruition and if so when will it become public?</p> <p>2nd question:</p> <p>Mr Perez, as leader of the opposition what do you suggest be done to hold Projet Montreal accountable?</p>
42	Daniel	Lambert	Association of Pedestrians and Cyclists of NDG	4-way pedestrian lights at the Sherbrooke/Grey	<p>At the February council meeting, I asked if the City would install 4-way pedestrian lights at the Sherbrooke/Grey intersection following the serious injury to a 68-year-old pedestrian when hit by a driver on Dec 30. M. Plante and M. Boutin replied that they would follow up with the City, which controls traffic lights.</p> <p>Is there any news?</p>



43	Dominique de Castelbajac		Projet PP122 - Mezzanines sur le centre communautaire	<p>Les proportions du Parish Hall sont harmonieuses et élégantes. Nous sommes nombreux à nous opposer à l'érection de mezzanines sur le centre communautaire.</p> <p>Je ne conteste pas la légalité d'un tel projet mais je m'oppose à l'ajout de verrues sur un édifice au caractère patrimonial reconnu pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les promoteurs disent que ces ajouts ne seront pas visibles depuis le trottoir de la rue, puisque érigées en retrait. Le passant n'y prêterait pas attention mais les voisins auront la vision de ces extensions verticales, nos maisons étant bâties sur un talus.</li><li>- L'emprunte au sol du Parish Hall excède les dimensions des maisons avoisinantes et ne justifie en rien la dénaturaison de l'édifice au seul but du bénéfice financier. La surface habitable actuelle est bien suffisante pour une famille.</li></ul> <p>Saurez-vous exiger des promoteurs la présentation d'un projet abouti respectant le respect du voisinage ? Saurez-vous relever le défi ? Dominique de Castelbajac</p>
----	--------------------------	--	---	---

---

[ ] : 4e question et suivantes sur un même sujet ou questions non traitées faute de temps

---

[ ] : question refusée, le citoyen ne s'étant pas identifié

